

**RAPPORT D'ACTIVITE 2016  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE MEURTHE ET MOSELLE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

La commission de surendettement des particuliers de Meurthe et Moselle est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés en 2016 auprès de la commission de surendettement de Meurthe et Moselle s'est élevé à 2706 dossiers, en diminution de 11,7% par rapport à 2015. Sur l'ensemble des dossiers déposés 369 comportent un bien immobilier constituant la résidence principale, soit 13,6%.

Les redépôts de dossiers sont en très légère diminution et représentent 47,35% contre 49,94% en 2015. La proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances s'établit à 10,39% des dossiers déposés en 2016.

**Recevabilité et orientation**

Compte tenu du contexte de baisse de dossiers, le nombre de dossiers soumis pour examen de recevabilité est en recul de 7,47%. La part des dossiers déclarés irrecevables a légèrement augmenté à 7% contre 6,3% en 2015. Si on rajoute les dossiers clôturés avant recevabilité, le taux de dossiers n'ayant pas fait l'objet d'un examen de recevabilité ou déclarés irrecevables s'élève à 9,53% soit un niveau moins élevé que les références régionale (10,83%) et nationale (10,87%).

L'orientation des dossiers en procédure de rétablissement personnel représente 43,10% des orientations (37,5% au niveau régional et 36,05% au niveau national).

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes**

La part des plans conventionnels représente 10,58% se rapprochant du taux national (10,74%).

Les mesures recommandées ou imposées représentent 20,41% des dossiers traités (en deçà des références régionale 24,56% et nationale 25,56%).

La commission a orienté 1264 dossiers vers une procédure de rétablissement personnel, en progression marquée (19,47%) par rapport à 2015. À noter que 53,89% des dossiers recevables ont une capacité de remboursement négative.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Conformément à l'objectif du législateur la commission de surendettement a favorisé la mise en place de solutions pérennes aux situations de surendettement. Le taux de solutions pérennes s'établit à 86,91% en 2016 en augmentation par rapport à 2015 (72,1%) et supérieur au taux national (82,04%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	4	Réunion avec les Tribunaux de Nancy (2), Lunéville et Briey
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	Nombre de réunions : 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 45	4 sessions d'information ou de formation à destination de 45 travailleurs sociaux ou assistantes sociales (CAF, Université, CHRU, CIAS)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 32	Présentation de la procédure de surendettement et le dispositif de droit au compte aux CCAS de Toul et CCAS de Faulx
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Nombre de réunions : 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 35	4 sessions de formation à destination de 35 travailleurs sociaux (ARELIA)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Rencontre avec un bailleur social et un Établissement de Crédit
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Information sur le surendettement et droit au compte à 20 élèves du Lycée Ernest Bichat à Lunéville (section BTS Banque)

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de ces rencontres visait à présenter le dispositif de dématérialisation des accusés de réception ADICAR, l'enquête typologique, le suivi des décisions des magistrats et les nouvelles dispositions législatives. Les échanges ont porté sur les problèmes rencontrés dans le cadre du traitement des dossiers.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Conformément aux dispositions prévues par la loi ALUR, un fichier reprenant les dossiers recevables avec la présence d'une dette locative lui est transmis chaque mois.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

La convention entre le PIMM'S du Grand Longwy et la Banque de France pour l'accueil, l'information et l'accompagnement de sa clientèle a été renouvelée en 2016.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Lors de la négociation amiable, l'absence de réponse des créanciers conduit souvent à un échec de la phase amiable.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

L'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées restent insuffisants.

Certains débiteurs ont des difficultés à mettre en place le plan ou les mesures suite à une mauvaise compréhension des tableaux ou des courriers ce qui provoque des redépôts.

Les anciens professionnels ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire sont inéligibles à la procédure du fait d'un reliquat de dettes professionnelles parfois d'un faible montant envers le RSI.

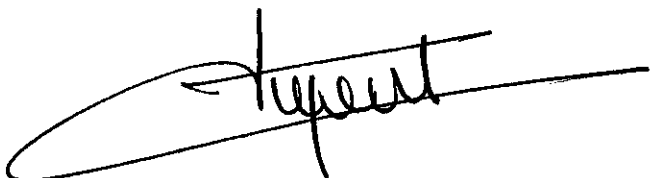
On constate une augmentation des redépôts en cours de mesures suite à un changement de situation (séparation, emploi précaire, baisse des ressources....).

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

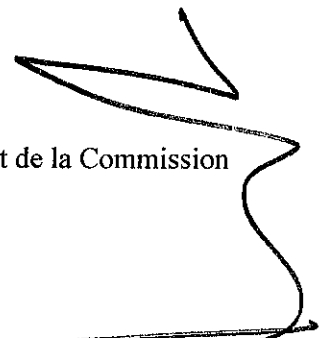
Les bailleurs nous font part de la progression des effacements de dettes dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel.

Dans le cadre du traitement des PRP avec LJ les magistrats ont des difficultés à nommer des mandataires judiciaires compte tenu du faible montant de l'indemnisation des liquidateurs.

Date : 9 février 2017



Secrétaire de la Commission



Président de la Commission

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2016<sup>3</sup>**

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>2706</b>	<b>3067</b>	<b>-11,77%</b>
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	369	426	
• dont proportion de redépôts	47,35%	49,94%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	10,39%	7,95%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	<b>2700</b>	<b>2918</b>	<b>-7,47%</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	<b>2546</b>	<b>2759</b>	<b>-7,72%</b>
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	356	361	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	53,89%	57,99%	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>192</b>	<b>193</b>	<b>-0,52%</b>
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	<b>2584</b>	<b>2762</b>	<b>-6,44%</b>
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	1296	1093	+18,57%
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1288	1669	-22,83%
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	<b>1264</b>	<b>1058</b>	<b>+19,47%</b>
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	1219	1023	+19,16%
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	45	35	+28,57%
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	<b>1287</b>	<b>1755</b>	<b>-26,67%</b>
<b>Plans conventionnels conclus</b>	<b>312</b>	<b>281</b>	<b>+11,03%</b>
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	201	141	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	40	39	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	171	165	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	66	30	

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>975</b>	<b>1474</b>	<b>-33,85%</b>
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	58	67	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	34	38	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	24	17	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	602	1022	-41,1%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	223	631	-64,66%
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>172</b>	<b>191</b>	<b>-9,95%</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>34</b>	<b>23</b>	<b>+47,83%</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>2949</b>	<b>3220</b>	<b>-8,42%</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>+130%</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>1620</b>	<b>1778</b>	<b>-8,89%</b>

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>9,53%</b>	<b>10,83%</b>	<b>10,87%</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>43,10%</b>	<b>37,50%</b>	<b>36,05%</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>10,58%</b>	<b>10,54%</b>	<b>10,74%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>12,65%</b>	<b>12,09%</b>	<b>12,26%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>20,41%</b>	<b>24,56%</b>	<b>25,56%</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>3,73%</b>	<b>4,48%</b>	<b>4,52%</b>
Taux de solutions pérennes	<b>86,91%</b>	<b>83,30%</b>	<b>82,04%</b>

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2016 – données de la commission

	Encours des dettes (en milliers €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyens de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>85 734,48</b>	<b>2231</b>	<b>10097</b>	<b>72,31%</b>	<b>38 428,72</b>	<b>87,77%</b>	<b>4,53</b>
Dont Autres dettes financières	1 875,23	1378	1738	1,58%	1 360,83	54,21%	1,26
Dont Dettes financières consommation	42 938,58	1981	7591	36,21%	21 675,20	77,93%	3,83
Dont Dettes financières immobilières	40 920,68	428	768	34,51%	95 609,06	16,84%	1,79
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>12 061,70</b>	<b>2109</b>	<b>9078</b>	<b>10,17%</b>	<b>5 719,16</b>	<b>82,97%</b>	<b>4,30</b>
Autres dettes	20 771,34	1534	3713	17,52%	13 540,64	60,35%	2,42
<b>Endettement global</b>	<b>118 567,52</b>	<b>2542</b>	<b>22888</b>	<b>100,00%</b>	<b>46 643,40</b>	<b>100,00%</b>	<b>9,00</b>

Année 2016 – données de la région

	Encours des dettes (en milliers €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyens de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>474 244,00</b>	<b>13309</b>	<b>59723</b>	<b>75,62%</b>	<b>35 633,33</b>	<b>87,17%</b>	<b>4,49</b>
Dont Autres dettes financières	10 213,40	7947	10013	1,63%	1 285,19	52,05%	1,26
Dont Dettes financières consommation	242 920,45	11926	45742	38,74%	20 368,98	78,11%	3,84
Dont Dettes financières immobilières	221 110,16	2255	3968	35,26%	98 053,29	14,77%	1,76
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>78 363,11</b>	<b>12772</b>	<b>54102</b>	<b>12,50%</b>	<b>6 135,54</b>	<b>83,65%</b>	<b>4,24</b>
Autres dettes	74 509,25	9002	20585	11,88%	8 276,97	58,96%	2,29
<b>Endettement global</b>	<b>627 116,36</b>	<b>15268</b>	<b>134410</b>	<b>100,00%</b>	<b>41 073,90</b>	<b>100,00%</b>	<b>8,80</b>

